

Aperçu des prestations et crédits d'impôt et des autres mesures d'aide au revenu : personnes handicapées ou survivants

	Personnes handicapées		Prestations au survivant	
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant
Prestations et crédits liés à l'impôt sur le revenu* (nécessitent de produire une déclaration de revenus)	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées - T2201 - Montant pour personnes handicapées - Montant pour aidants naturels - Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées - Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) 	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées - T2201 		
Aide au revenu* (autres programmes fédéraux ou provinciaux d'aide au revenu pour lesquels l'admissibilité est basée sur le revenu)	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes provinciaux de soutien aux personnes handicapées (p. ex., Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, programme de revenu garanti pour les personnes lourdement handicapées de l'Alberta, programme de soutien aux personnes handicapées de la Colombie-Britannique) - Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (PPIRC) – 18 à 64 ans - Prestations d'assurance salaire en cas de blessure, dans le cadre de programmes provinciaux de 	<ul style="list-style-type: none"> - Prestation pour enfants handicapés (PEH) - Allocation canadienne pour enfants (ACE) - Programmes provinciaux de prestations pour enfants - Prestation transitoire pour enfants (Ontario) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prestations de survivant du Régime de pension du Canada (RPC) - Allocation au survivant (60 à 64 ans) - Prestations dans le cadre de programmes de sécurité au travail (p. ex., prestations de survivant de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prestations de survivant du RPC (0 à 18 ans, ou jusqu'à 25 ans) - Prestations dans le cadre de programmes de sécurité au travail (p. ex., prestations de survivant de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail)

	sécurité au travail (p. ex., Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario, WorkSafeBC, Alberta OHS)				
Autres mesures d'aide*	<ul style="list-style-type: none"> - Prestations de soins de santé (par province) - Programmes d'appareils et d'accessoires fonctionnels (par province) - Programmes de retour au travail (par province) 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes d'appareils et d'accessoires fonctionnels (par province) - Programmes de soins dentaires (par province) 		<ul style="list-style-type: none"> - Prestation de décès pour bénéficiaire d'une police d'assurance vie - Aide aux personnes en deuil - Programmes de soutien relatifs à la sécurité en milieu de travail (p. ex., programme de réintégration au marché du travail de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prestation de décès pour bénéficiaire d'une police d'assurance vie - Aide aux personnes en deuil
Accumulation d'actifs	<ul style="list-style-type: none"> - Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) - Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) - Bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI) - Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) - Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) - Bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI) 			

Contenu adapté de documents produits par l'organisme West Neighbourhood House de Toronto (Ontario).

* La plupart des exemples sont des prestations et crédits du gouvernement fédéral. Chaque province ou territoire a ses propres programmes de prestations et d'aide au revenu, pour lesquels les critères d'admissibilité peuvent varier. Ajoutez au tableau les programmes provinciaux et, s'il y a lieu, les programmes municipaux et régionaux offerts dans votre secteur.